



Les résultats du concours de recrutement des professeurs des écoles pour notre académie sont connus depuis le jeudi 13 juin : 159 candidats sont admis alors que 55 candidats ont été placés sur les listes complémentaires.

**Dans nos écoles, chacun connaît la situation :**

***Des contractuels appelés au cours de l'année ; De nombreux enseignants absents non remplacés ; Des élèves renvoyés chez eux ou répartis dans d'autres classes ; Des temps partiels refusés par les directions académiques pour l'année 2024/2025 au nom du manque de personnels.***

**MANQUE DE PERSONNELS, MANQUE DE REMPLAÇANTS POUR LA RENTREE ?**

La première réponse, c'est d'exiger :

**LE RECRUTEMENT IMMEDIAT DES 55 RECUS INSCRITS SUR LISTES COMPLEMENTAIRES !**

**La ministre l'a dit :**

- interrogé par la FNEC FP-FO, le ministère indique qu'il a «donné l'autorisation aux académies d'appeler les LC CRPE».

- la Rectrice de l'académie de Nantes a annoncé le recrutement de la totalité des 80 lauréats reçus sur les listes complémentaires tout comme à Toulouse ou Clermont-Ferrand.

**Ce qui a été possible à Nantes, Toulouse ou Clermont est possible à Rennes**

**Le recteur doit le faire !**

Le Recteur a donc le pouvoir de recruter immédiatement les 55 lauréats placés sur listes complémentaires en tant que fonctionnaires stagiaires, afin de leur permettre de préparer dès maintenant la rentrée aux côtés de leurs collègues dans les meilleures conditions possibles pour eux comme pour leurs futurs élèves !

La FNEC-FP-FO de l'académie de Rennes, avec les quatre SNUDI-FO des départements de Bretagne, s'est adressé au recteur à ce sujet.

Réunis avec le SNUDI-FO, les reçus inscrits sur la liste complémentaires appellent à se rassembler devant le rectorat et à exiger d'une même voix leur recrutement immédiat. **Nous appelons aussi l'ensemble des personnels à apporter leur soutien à ces futurs collègues.**

**RASSEMBLEMENT**

**Mercredi 3 juillet à 12h30 devant le rectorat de Rennes, rue d'Antrain.**

**Pour le recrutement immédiat de toute la liste complémentaire du CRPE 2024 !**